



## La Chronique de CORBY

**N**ous voici arrivés à la fin de l'année. Nous vous communiquons, comme habituellement, quelques informations sur la vie de notre village.

\*\*\*\*\*

### Déchetterie - Horaire de fin d'année

La déchetterie sera ouverte

- Samedi 20 décembre 2025 de 9h00 à 11h00
- Samedi 27 décembre 2025 de 9h00 à 11h00

\*\*\*\*\*

### Bureau communal - Horaire de fin d'année

Le bureau communal sera fermé les lundi 22 et 29 décembre 2025

Réouverture le lundi 5 janvier 2026

Heures d'ouverture

Administration communale

Lundi 9h00 à 11h00 et 17h30 à 18h30

Téléphone : 024 433 20 30 – mails : [greffe@cronay.ch](mailto:greffe@cronay.ch) – [bourse@cronay.ch](mailto:bourse@cronay.ch)

## **Résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de sa séance du 8 décembre 2025**

- Ajustement du bilan pour le passage au MCH2**

Le Conseil général a validé la proposition de réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

- 9282.5 Fonds de réserve travaux divers vers 2940.00 Réserve de politique budgétaire (attribution)
- 9282.8 Fonds de réserve forêt vers 2940.01 Réserve de politique budgétaire (attribution)

- Budget 2026**

Le Conseil général a adopté le budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 qui présente un total des charges de fr. 2'272'123.00 et un total des revenus de fr. 2'165'149.00.

Il en résulte un excédent des charges de fr. 106'974.00.

- Règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants**

Le Conseil général a adopté le projet de règlement et tarifs des émoluments pour les actes administratifs du contrôle des habitants tel que présenté et de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine.

- Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois**

Le Conseil général a adopté les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Il a également adopté que la modification des statuts entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

## **Plan Energie et Climat Communal (PECC)**

### **Des nouvelles de la commission PECC (Plan Energie et Climat Communal)**

La commission, composée de Sandro Barbieri, Richard Busset, Rachel Dépraz, Magaly Othenin-Girard, Lara Pietra et Mélanie Rutz s'est rencontrée à plusieurs reprises tout au long de l'année 2025.

Vous vous en souvenez peut-être, les « fiches » de projets pour la commune avaient été choisies à la suite d'une démarche participative en septembre 2024 (fiches en lien sur le site internet de la commune).

Nous avons commencé à avancer sur l'ensemble des nombreux projets, en intégrant vos idées et les nôtres. Comme vous le savez, le processus administratif demande un certain temps et le passage à des actions concrètes ne peut pas se faire immédiatement, mais tout avance progressivement.

Pour 2026, plusieurs projets devraient voir le jour :

Thème Biodiversité :

- Journée avec la population de pose et fabrication de nichoirs et hôtels à insectes ;
- Journée avec la population de plantations d'arbres et arbustes ;
- Journée avec la population de cueillettes d'herbes sauvages.

Thème Energie et Mobilité :

- Atelier photovoltaïque ;
- Projet d'une zone 30.

Thème Durabilité

- Ateliers divers : économie circulaire, zéro déchet, produits d'entretien faits maison, etc.

D'autre part, l'adhésion à la charte des talus devrait se faire en 2026 (plus d'informations sur [www.vd.ch](http://www.vd.ch)), ainsi que le recensement des arbres d'importance.

**Enfin, la participation de la population est une véritable richesse et fait partie intégrante des fiches du PECC. Vos expériences, vos savoirs et vos perspectives sont l'une de nos plus grandes forces. Vous avez des projets, des idées ou des compétences à partager ? Nous nous réjouissons de vous lire par le biais de : [pecc@cronay.ch](mailto:pecc@cronay.ch).**

Nous vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année. Et une année 2026...durable !

La Commission PECC

## Déchetterie - Filière plastique

La Municipalité élargit les possibilité de recyclage des plastiques et vous propose une solution «en vrac» pour les emballages plastiques ménagers. Pas besoin d'un nouveau sac taxé, ils peuvent être déposés dans les big-bags à la déchetterie.



### CE QUI VA DANS LE BIG-BAG

- ✓ Bouteilles en plastique hors PET à boisson et bouteilles type spray.
- ✓ Bouteilles de produits de lessive et de nettoyage.
- ✓ Films alimentaires, sachets sous vide, sacs de transport, sachets plastiques, emballages de revues, emballages multipacks de boissons.
- ✓ Briques alimentaires: emballages de lait, crème, thé froid, soupes, jus de fruit.
- ✓ Bouteilles de vinaigre, d'huile, de sauce.
- ✓ Bouteilles de shampoing, de produits de douche, de savons, de lotions, de crèmes.
- ✓ Pots et tubes plastiques, sachets de recharge, tubes de dentifrice.
- ✓ Plastiques thermoformés: pot de yogourt (sans l'opercule alu), emballages d'oeufs, de biscuits, de fruits et de viande.
- ✓ Sachets de chips, emballage de nourriture pour animaux.

### CE QUI NE VA PAS DANS LE BIG-BAG

- ✗ Bandes de cerclage de cartons.
- ✗ Vaisselle jetable souillée.
- ✗ Plaquettes (blisters) de médicaments.
- ✗ Brosse à dents.
- ✗ Matériel de bureau.
- ✗ Appareils électroniques (cigarette électronique).
- ✗ Jouets.
- ✗ Caoutchouc.
- ✗ Plastiques durs.
- ✗ Polystyrène (sagex), chips d'emballage.
- ✗ Bouteilles en PET.
- ✗ Plastiques noirs (non reconnus par le tri optique en raison de leur couleur).
- ✗ Les bouteilles à moitié vides contenant des produits de nettoyage et substances dangereuses doivent être déposées aux déchets spéciaux.

### SAVIEZ-VOUS QUE...

1 kilo de plastique recyclé permet d'économiser jusqu'à 3 litres de pétrole brut.

- Sur 148 kilos de déchets que nous produisons par personne chaque année, 1/3 sont des emballages plastiques.
- Une partie des plastiques collectés sera valorisée pour avoir une seconde vie (meubles de jardin, cintres, jouets, films plastiques...), l'autre partie sera valorisée de manière thermique, ce qui va permettre d'alimenter les ménages en électricité et chauffage.
- Les briques à boissons sont recyclées en papier, carton ondulé et serviettes.



Un doute sur ce qui va dans le big-bag LEO ?

Retrouvez toutes les informations de tri sur [www.leo-recycle.ch](http://www.leo-recycle.ch)

## Coup de balai

Action cantonale de ramassage des déchets

# COUP de BALAI

Rendez-vous à 13h30 sur le parking de la grande salle.  
Le ramassage sera suivi d'une collation servie et offerte par la commune.

Samedi 21 mars 2026

La commune participera à l'action initiée par le Canton. Cette opération vise à ramasser les déchets sauvages se trouvant sur le territoire communal.

Durée de vie dans l'environnement

- chewing-gum: 5 ans
- canette en aluminium: 100 ans
- bouteille en verre: 4000 ans
- pile électrique: 7500 ans

\*\*\*\*\*

## Employé communal

Après 3 ans de collaboration comme employé communal, Monsieur Thibault Brodard a souhaité démissionner afin de se consacrer davantage à son entreprise.

Pour lui succéder, la Municipalité a nommé Monsieur Antonio Ribeiro.  
Nous sommes heureux de l'accueillir au sein de notre équipe communale et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

Nous remercions chaleureusement Monsieur Thibault Brodard pour tout le travail accompli, pour son investissement dans cette fonction, sa disponibilité et le professionnalisme dont il a fait preuve.

En espérant que ce nouveau chapitre soit synonyme de réussite et de satisfaction personnelle nous lui souhaitons le meilleur pour son avenir professionnel.

La Municipalité



## Elections communales

Les élections communales auront lieu le dimanche 8 mars 2026 dans l'ensemble des communes vaudoises. Ces élections vont déterminer la composition des municipalités pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031.

La municipalité actuelle de Cronay est composée de cinq membres qui forment l'exécutif de la commune à savoir : un syndic, une vice-syndique et trois municipaux. Elle gère les affaires courantes, prépare un budget, planifie les investissements, représente notre commune dans les diverses associations intercommunales et régionales.

Aujourd'hui, la municipalité est formée comme suit :

**Administration générale, finances, assurances, police**  
**TANNER Fabrice, Syndic** - Tél. 079.508.13.44

**Ecoles, petite enfance, assurances sociales, déchetterie**  
**BOVET Ariane, Vice-Syndique** - Tél. 079.621.90.19

**Routes, chemins, cimetière, forêts, domaines, employé communal, parcs, promenades**  
**MOCCAND Daniel** - Tél. 079.282.62.69

**Bâtiments, police des constructions, défense civile**  
**SAUSER Norbert** - Tél. 076.343.83.74

**Eaux, épuration, protection de l'environnement, informatique, éclairage public**  
**ZUPPINGER Philippe** – Tél. 078.707.28.31

Pour la législature 2026-2031, les cinq membres actuels de la municipalité vont se représenter.

### Quelques dates pour votre information,

Date de l'élection	Type d'élection	Dépôt des listes
08 mars 2026	Municipalité 1 <sup>er</sup> tour	Du 5 au 12 janvier 2026 à 12h
29 mars 2026	Municipalité 2 <sup>e</sup> tour	10 mars 2026 à 12h
26 avril 2026	Syndicature 1 <sup>er</sup> tour	07 avril 2026 à 12h
17 mai 2026	Syndicature 2 <sup>e</sup> tour	28 avril 2026 à 12h

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la secrétaire communale par mail à [greffe@cronay.ch](mailto:greffe@cronay.ch) ou par téléphone le lundi de 9h à 11h et de 17h30 à 18h30 au 024.433.20.30.

Pour votre information, l'administration communale sera fermée du 18 décembre 2025 au 4 janvier 2026.

La Municipalité

## Nonagénaire



Le 5 décembre, la Municipalité a fêté et apporté les vœux des autorités à Monsieur **Jean-Paul Cochard**, entouré de sa famille et amis, à l'occasion de son nonantième anniversaire. Né le 8 décembre 1935, M. Jean-Paul Cochard nous a fait partager son riche parcours de vie imagé de souvenirs et photos lui tenant à cœur.

Son enfance au Châtelard, aujourd'hui commune de Montreux, fut heureuse malgré la guerre. Après un apprentissage de vendeur en quincaillerie, couronné du meilleur résultat du canton, il rejoint les PTT à Lausanne. C'est là qu'il rencontre Yvette, qui deviendra son épouse.

A fin 1962, M. Jean-Paul Cochard prend la fonction de buraliste postal à Cronay, laissé vacant par Mme Susanne Potterat, tante d'Yvette. La famille Cochard emménage à la Renardière à Cronay en 1963. Après Martine, née en 1962, c'est Jean-Marc qui viendra agrandir la famille. En 1964, il fera construire sa maison et bureau de poste au bas du village où il officiera comme buraliste et facteur jusqu'à fin 1997.

En 1966, il découvre le monde fascinant de l'apiculture grâce à des ruches cédées par un voisin. Membre de la Société romande d'apiculture en 1967, il s'investit dans différentes sociétés et fédérations apicoles durant plusieurs décennies. Il va être président du comité d'organisation du Congrès mondial d'apiculture à Lausanne en 1995. Parallèlement, il s'engage dans la vie locale : il participe en 1968 à la mise en place de l'éclairage du terrain de football, inauguré par un match contre le FC Yverdon et arbitré par un certain Bouillon. Il est également artisan de la construction de l'annexe du stand de tir, chante plus de vingt ans au chœur d'hommes de Cronay et s'investit dans diverses associations à Yverdon.

Dans les années 1970, le nombre d'enfants scolarisés ne cessait d'augmenter et les deux classes de Cronay ne suffisaient plus. Un groupement scolaire fut alors créé, obligeant à répartir les élèves entre Cronay, Pomy et Cuarny. Comme Mme Cochard tenait le guichet postal, son mari put consacrer du temps au transport scolaire. Un petit bus fut acquis et avec l'aide d'un serrurier et d'un menuisier, des bancs transversaux y furent installés afin d'amener les élèves à l'école. Certains se souviennent encore que quelques enfants trop bruyants furent déposés à la Grand Fin, entre Pomy et Cuarny, ou en haut des Biolles et durent terminer le trajet à pied.

Toujours vif et passionné, M. Jean-Paul Cochard a partagé un moment de convivialité avec la Municipalité, qui garde un excellent souvenir de cette rencontre. Elle lui adresse ses vœux les plus sincères, souhaitant qu'il puisse profiter encore longtemps de belles années entouré de ses proches et d'habitants de Cronay.

## **Recensement des chiens**

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal, **jusqu'au 28 février 2026 au plus tard** :

- **Les chiens acquis ou reçus en 2025**
- **Les chiens nés en 2025 et restés en leur possession**
- **Les chiens morts, vendus ou donnés en 2025, pour radiation**
- **Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés**

Les chiens inscrits en 2025 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Il est rappelé que **toute acquisition et naissance** de chiens en cours d'année doit être annoncée **dans les 15 jours au greffe municipal**.



Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

\*\*\*\*\*

## **Commande groupée de mazout**

La commune a pour habitude depuis plusieurs années de proposer une commande groupée de mazout de chauffage.

Auparavant, un tous-ménages était distribué. Depuis 2023, nous informons uniquement les personnes qui ont passé commande par ce biais durant les 5 dernières années.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'administration ne contactera plus les personnes qui avaient pour habitude de passer commande. Cependant, les personnes intéressées peuvent toujours s'inscrire auprès de l'administration jusqu'au 31 mai de chaque année. Le coupon joint au Corby peut être utilisé à cet effet.

## Défibrillateur

La commune a installé un système de gestion de l'urgence, un défibrillateur à la pointe de la technologie. Il se trouve dans le hall d'entrée à l'administration communale, place de l'Eglise 2 et il est accessible par tous 24/24 afin que chacun puisse l'utiliser en cas d'urgence.

### **Procédure :**

- Prendre le défibrillateur équipé de son système d'appel du 144 et aller jusqu'à la victime.
- Pour appeler le 144, appuyer sur le bouton d'appel du système (en trois langues).
- Appuyer sur le bouton marche (vert) du défibrillateur et suivre les instructions. Ce système vous connecte dès pression sur le bouton d'appel à la centrale 144.
- La centrale guide les premiers intervenants par un soutien vocal d'un professionnel du 144.
- Après analyse avec le professionnel du 144, si nécessaire :
- Appuyer sur le bouton marche (vert) du défibrillateur et suivre les instructions.



## **Bois de feu**

Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale au moyen de ce bulletin, jusqu'au 15 janvier 2026.

✉-----

Bois de feu - Quantité désirée : ..... bouts de 4 à 6 mètres

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Signature : .....

\*\*\*\*\*

## **Arnaques ciblant les personnes âgées**



### **ATTENTION !**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

La police ou votre banque n'agissent pas ainsi. Et si ça vous arrive,appelez le 117.

Plus d'infos sur [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch)

## Prévention cambriolages

La police observe régulièrement une hausse des cambriolages dans la période qui suit le passage à l'heure d'hiver. En effet, les cambrioleurs et cambrioleuses profitent de l'obscurité qui arrive alors que vous êtes encore en dehors de votre logement pour agir discrètement. Nous vous invitons à consulter l'article que vous pouvez retrouver sur leur site internet en suivant le lien : <https://votrepolice.ch/criminalite/cambriolages/> afin de prendre connaissance des trois niveaux de mesures de protection que vous pouvez mettre en place pour leur rendre la tâche plus ardue.

\*\*\*\*\*

## Recrutement SDIS



## Frelon asiatique

### COMMENT LE RECONNAITRE ?



### COMMENT RECONNAITRE LES NIDS PRIMAIRES ?

Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot,  
Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc.  
Aller-retour d'insectes à un point fixe



### COMMENT RECONNAITRE LES NIDS SECONDAIRES ?

Forme de goutte, peut atteindre le diamètre de 80 cm,  
Localisation dans canopée des arbres > 20m de hauteur,  
mais également proche du sol (buissons, haies, etc.).



### COMMENT SE PROTEGER ?

Ne pas s'approcher d'un nid actif  
Se tenir à distance minimale de 15 mètres du nid  
Sensibiliser les enfants  
Inspecter périodiquement son environnement, annoncer

### COMMENT REAGIR LORS D'UNE ATTAQUE ?

Rester calme  
Eviter les mouvements brusques  
S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid  
Ne pas rester groupés

### QUE FAIRE APRES UNE ATTAQUE ?

Se mettre au repos  
Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets  
Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse  
**Appeler le 144** à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées,...).

Announces et infos sur  
[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)



Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce dépliant.  
2024\_04\_26\_v3\_fva\_voellinger.q  
www.apiculture.ch

Soutien de la lutte sur  
[www.stopfrelons.ch](http://www.stopfrelons.ch)



## STOP AU



## FRELON ASIATIQUE

(*Vespa velutina*)

Nous avons besoin  
de votre aide !



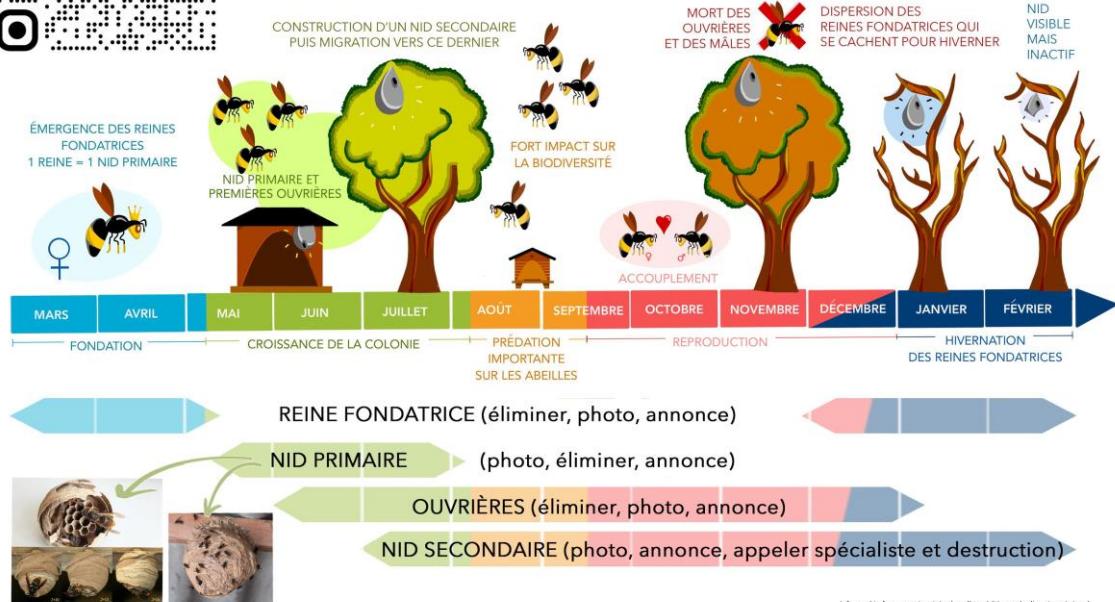
Fédération Vaudoise des  
sociétés d'Apiculture  
et la Task Force Vaud



## Que faire en cas d'observation ?

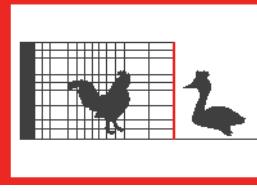
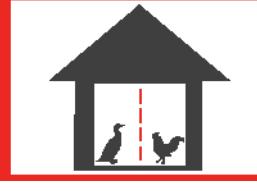
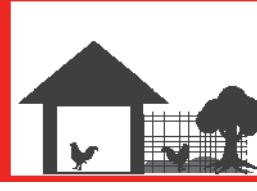
Announces sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)

Merci de votre collaboration !



## Grippe aviaire chez les oiseaux sauvages

La Commune de Cronay se trouve dans une région de contrôle ordonnée par la police des épizooties. Cette dernière recommande donc :

-  **Ne touchez pas d'oiseaux morts. Annoncer l'emplacement aux autorités**
-  **Empêchez le contact entre les oiseaux sauvages et la volaille domestique.**
-  **Les canards, les oies et les autruches doivent être détenus séparément des autres espèces de volailles.**
-  **Limitez la sortie des volailles domestiques à un espace clos du climat extérieur (par. ex. jardin d'hiver), ou**
-  **Limitez la sortie des volailles domestiques à un pré protégé d'un filet.**
-  **Contactez votre vétérinaire en cas d'oiseaux malades ou morts.**

## **Fondation Pro-XY**

« La Fondation Pro-XY accompagne les seniors à domicile de manière personnalisée, tout en restant attentive aux besoins de leurs proches aidants »

Chaque jour, de nombreuses personnes soutiennent un parent ou un proche fragilisé. La Fondation Pro-XY intervient directement à domicile en proposant des services de relais, de conseil et d'accompagnement.

Cette présence contribue à préserver l'équilibre du quotidien, permettant aux proches aidants de bénéficier de temps de répit tout en veillant au bien-être de leurs proches.

Action de proximité, flexible et humaine, elle s'inscrit dans une démarche de solidarité et de partage, favorisant des relations harmonieuses et une société plus responsable et inclusive.

Pour en savoir plus sur les prestations et comment bénéficier de ce soutien, prenez contact avec :

La Région Jura-Nord vaudois

Mme Laure Fioretta

 079 950 12 38

 [juranordvaudois@pro-xy.ch](mailto:juranordvaudois@pro-xy.ch)

Et rendez-vous sur le site internet de la Fondation Pro-XY : [www.pro-xy.ch](http://www.pro-xy.ch)

\*\*\*\*\*

## **OASIS – Et si c'était pour vous ?**

La mission d'Oasis est de favoriser l'accessibilité des prestations sociales à l'ensemble de la population des communes du district. Lutter de manière locale, proactive et préventive contre le non-recours.

Les professionnels du service public Oasis offrent :

- Un bilan personnel sur les éventuels droits à des prestations sociales et financières
- Un appui ponctuel dans les démarches administratives
- Une orientation et/ou un accompagnement vers le bon interlocuteur

Comment les contacter ?

Par téléphone : 076.739.16.82

Par email : [oasis@vd.ch](mailto:oasis@vd.ch)

Ou via le formulaire de contact qui se trouve sur [oasis-junova.ch](http://oasis-junova.ch)

## **Informations de la Jeunesse**

Un grand merci à toutes et à tous d'être venus si nombreux pour soutenir nos manifestations tout au long de cette année !

Nous avons également le plaisir de vous communiquer les dates pour Pâques pour l'année prochaine :

Cela se déroulera le jeudi 2 et le samedi 4 avril 2026.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes, et, comme le veut la tradition, nous viendrons vous souhaiter la bonne année avec nos tambours le 1 et le 2 janvier !

La Jeunesse

\*\*\*\*\*

### **Dates à retenir**

1<sup>er</sup> janvier 2026 – Tambours – Société de Jeunesse

2 janvier 2026 – Tambours, société de Jeunesse

4 février 2026 – Café-papote, Municipalité

2 avril 2026 – Pâques, société de Jeunesse

4 avril 2026 – Pâques, société de Jeunesse

7 mai 2026 – Café-papote, Municipalité

6 juin 2026 – Visite de la commune, Municipalité

10 juin 2026 – Conseil Général

**Nous vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année et à chacune et chacun nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2026**

